

Projet RLF

Normes, mise à disposition du RLF

*Sébastien Haton
Inka Wissner*

Normes et orthographe

Utilisation de l'orthographe rectifiée ou non ? L'orthographe du français contemporain a subi plusieurs réformes successives, ou plus exactement plusieurs ensembles de recommandations successifs, que l'on peut retrouver sur ce site :

<http://www.orthographe-recommandee.info/index.htm>

On peut y lire ceci :

Dans l'enseignement et dans la correction comme ailleurs, aucune des deux graphies – ni l'ancienne ni la nouvelle – ne peut être tenue pour fautive.

Normes et orthographe

Notre problème est simple : attendu que les nouvelles recommandations ne sont pas prescriptives, quelle norme adoptons-nous dans le RLF ? Pouvons-nous accepter un flou orthographique ? Faut-il choisir l'une des deux normes, l'ancienne ou la nouvelle, et mentionner l'autre systématiquement pour chaque vocable concerné ? voire adopter la nouvelle – car elle semble s'imposer – sans rappel de la précédente ?

Si nous choisissons la nouvelle norme, il nous appartiendra à toutes et à tous de la connaître parfaitement. Les nouveaux correcteurs orthographiques informatisés la connaissent et l'appliquent déjà.

D'autre part, elle semble privilégiée par de nombreux Québécois, Wallons et Suisse Romains.

Normes et orthographe

Attribution de la charge de rédaction d'un mémo orthographique, y compris concernant des usages à généraliser comme les accents sur les majuscules :

- dans le méta-discours des lexicographes
- et dans les citations d'exemples ?

Normes et révision I

Chaîne de révision

Comment assurer la correction des données mises en ligne : nécessité d'établir une chaîne de révision. Il ne devrait pas y avoir de données mises en ligne non relues préalablement par au moins une autre personne que le rédacteur ou la rédactrice.

Il est donc nécessaire d'établir un système de relecture qui impose ce passage.

- Faut-il constituer des sortes de binômes et trinômes systématiques ? (Les données établies par X seraient toujours relues par Y et/ou Z, dans un certain délai.)
- Peut-on constituer une équipe de révision dont les membres seraient chargés de lire **toutes** les données saisies ?
- Une seule révision par entrée (et par conséquent un seul réviseur) est-elle suffisante ?
- Moment de l'intervention des relecteurs externes pour la diatopie (Belgique, Québec, Suisse) : avant la publication des articles en ligne, ou après ?

Normes et révision II

Normes et éditeur

Pour que la révision soit la meilleure possible, il faut établir des normes autres qu'orthographiques. Celles-ci sont tributaires de la forme-même de l'éditeur, c'est pourquoi il importe que nous ayons une vision très précise de sa version « finale », notamment des éléments qui seront automatisés et donc non soumis à révision.

Établir des normes de révision définitives sans avoir une idée de l'avenir de l'éditeur est peut-être peu efficace.

Normes et révision III

Niveaux de révision

Il faut également séparer plusieurs niveaux de relecture :

- la contestation du dégroupement des lexies ;
- la recherche de l'erreur typographique (orthographe, syntaxe et norme typographique) ;
- la recherche de l'erreur linguistique (mauvaise FL, TR erroné, définition incorrecte) ;
- etc. (d'autres idées ?)

Nous avons constitué une notice de révision pour les relecteurs externes (Québec, Belgique, Suisse). Faudra-t-il en constituer une pour la relecture interne ?

Réflexion sur les données I

Jusqu'où peut aller le détail de la description d'une lexie ?

Faut-il tout représenter ?

Question des hapax et plus largement de toute acception dont on ne peut trouver 3 exemples par corpus : une acception à seulement 8 exemples est-elle à exclure ? Une limite trop rigide en nombre d'occurrences est-elle pertinente ?

Réflexion sur les données II

Pouvons-nous envisager de mettre en ligne des entrées incomplètes et de les augmenter ultérieurement, en considérant que les données déjà saisies sont suffisantes à la détermination de la lexie ?